

PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL **CHANTIER PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de l'enrichissement continu de son référentiel déontologique et conformément à la procédure d'élaboration des textes, le Don en Confiance ouvre une consultation publique et des membres sur le projet d'amendements ci-dessous du référentiel de déontologie portant sur la protection des données personnelles.

Cette proposition est le résultat des travaux menés dans le cadre d'un chantier, lancé fin octobre 2018, qui avait pour objectif de clarifier les règles relatives à la protection des données d'ores et déjà contenues dans le référentiel du Don en Confiance (I.3.2.4 et III.1.4), afin d'en faciliter l'application par les organisations labellisées et le contrôle de leur respect par les contrôleurs.

Ainsi, les amendements proposés visent à remplacer le simple énoncé du respect de la législation figurant initialement au III.1.4 par le détail des grands principes qui la sous-tendent.

Les modifications, ajouts et suppressions proposés figurent ci-dessous en mode suivi des modifications.

Proposition d'amendement dans le domaine de la Gouvernance (I)

Gouvernance I.3.2 : Le Conseil d'administration supervise les collectes de fonds et leur emploi. Notamment I.3.2.4 : il se prononce sur les règles relatives aux échanges, locations et cessions de fichiers, dans la mesure où ses décisions respectent la maîtrise de leurs données par les donateurs.

Proposition d'ajout d'une exigence dans le domaine de la Gestion (II)

II.10 L'organisation met en place des dispositifs adéquats pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations à caractère personnel des donateurs.

Proposition d'amendement dans le domaine de la Communication (III)

Communication III.1.4 : La communication respecte les personnes (...) en s'engageant à informer les donateurs de l'usage qui est fait des informations les concernant et à leur permettre d'exercer leurs droits relatifs à ces données. ~~respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection des données individuelles~~

Proposition d'amendement du glossaire

Donateur : Personne physique ou morale effectuant un don ou susceptible de le faire (donateur effectif ou potentiel).

ANNEXE : composition du groupe de travail

Pour le Don en Confiance : Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie, et Francis Noël, contrôleur et expert protection des données.